

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1039

présenté par
Mme Avia et M. Boudié

ARTICLE 19

À la dernière phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« la liste mentionnée au présent alinéa, les annonceurs, leurs mandataires et les services mentionnés au 2° du II de l'article 299 du code général des impôts »,

les mots :

« ladite liste, les annonceurs, leurs mandataires et les services mentionnés au même 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.